



Commune de ROMBIES-et-MARCHIPONT

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 28 mai 2015

TRAVAUX



➤ Le dossier de **travaux de rénovation et d'amélioration de l'acoustique** des salles communales est lancé. Les entreprises sont invitées à proposer leurs offres avant le 11 juin. La Commission d'Appel d'offres se réunira alors pour étudier les devis. Les travaux auront lieu en août, lorsque la salle polyvalente n'est pas occupée par nos écoliers.

➤ Dernière intervention de l'entreprise Colas : le **chemin piétonnier communal** reliant le Domaine du Petit Val et la rue de l'Eglise vient d'être remis en état et va être engazonné.

➤ Noréade va réaliser, en fin d'année 2015, des travaux d'amélioration et de sécurisation de la **distribution d'eau potable** entre le château d'eau de Quiévrechain et la Place du Parquiau à Rombies (coût estimé : 420 000 €). Notre commune dépendra alors de l'Unité de Distribution de Crespin-Quiévrechain, et non plus de Jenlain.

➤ Notre commune a confié au S.I.D.E.N.-SIAN, la **Défense Extérieure Contre l'Incendie**. Un zonage incendie (en lien avec les services départementaux du S.D.I.S.) va définir les travaux à réaliser pour mettre les canalisations d'eau aux normes de sécurité en cas d'incendie. Pour le quartier du moulin, il pourrait être envisagé une prise d'eau directement dans l'Aunelle avec un accès réservé aux pompiers.

ENVIRONNEMENT

❖ Les inondations constituent un problème récurrent dans notre commune. Un **Plan de prévention des Risques d'Inondation de l'Aunelle-Hogneau** a été réalisé par les services de la D.D.T.M. Consulté, le Conseil demande la prise en compte des renforcements de berges de l'Aunelle effectués en 2013 et la mise à jour des cartes et des zones à risques sur Marchipont (Chemin de la Roquette).

❖ Par ailleurs, Valenciennes Métropole a demandé l'autorisation d'effectuer des travaux de **lutte contre les inondations par ruissellement** (bassin versant du Courant de l'Enfer). Les plans peuvent être consultés en Mairie pour les secteurs du Calvaire et de la vieille Sucrerie. A noter que des plantations de haies et la pose de fascines ont déjà été effectuées par Valenciennes Métropole et l'Association de Remembrement sur ce bassin versant.

❖ Le Conseil soutient la volonté de Valenciennes Métropole de déployer des **bornes de recharge des véhicules électriques** sur la voie publique. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du Plan Climat, sera financé à 80 % par la Région Nord-Pas de Calais et l'ADEME (Agence de Maîtrise de l'Energie).



URBANISME

◆ Le Conseil précise les termes de la délibération prise le 9 avril dernier, concernant les abris de jardin, qui sera applicable au 1^{er} janvier 2016 : les **abris de jardin soumis à déclaration préalable** seront **exonérés** de la Taxe d'Aménagement (3%) **sur les 10 premiers m²**. Toutes les **serres** seront, elles, exonérées de taxe.

◆ La D.D.T.M. n'assurant plus l'**instruction des permis de construire** (service A.D.S.) à compter du **1^{er} juillet 2015**, le Conseil a décidé de la confier à la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole qui prendra en charge les 2/3 du coût du service. Le montant pour notre commune (lié au nombre de dossiers à traiter) est estimé à 550 € par an. Les **déclarations préalables** continueront à être instruites en Mairie. Pour les Rombinois, tous les dossiers continueront à être déposés et validés en Mairie.

◆ En vertu de la loi ALUR de 2014, les Plans d'Occupation des Sols deviennent caducs fin 2015. Les communes doivent donc élaborer un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme). Le coût estimé (30 000 €) et la complexité de l'opération ont amené le Conseil à adhérer au **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.)** que propose Valenciennes Métropole pour l'ensemble des 35 communes de la Communauté d'Agglomération.